Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260302-D2026_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-18

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six
Le 2 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Février 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, Mme EON, MM. LE KERNEC, METAIRIE, CAMERLO, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, LAUNAY, MM. DESVACHEZ, JEGO

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOCENO

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE NOYAL-MUZILLAC DU SIAEP DE QUESTEMBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L. 5211-5, L.5211-19 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 1960 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable de la Région de Questembert ;
Vu les statuts du syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable de la région de Questembert ;
Vu la délibération du conseil municipal de Noyal-Muzillac n° 2025-81 du 23 octobre 2025 approuvant la demande de retrait du SIAEP au 1er janvier 2027 ;
Vu la délibération n° CS 28 01 2026 02 du SIAEP de la région de Questembert du 28 janvier 2026 approuvant la demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac au 1er janvier 2027 ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions** :

- **Approuve** la demande de la commune de NOYAL-MUZILLAC de se retirer au 1er janvier 2027 du SIAEP de la région de QUESTEMBERT
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan